

KERPONT PLASTIQUE : NOS CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Nos présentes conditions relèvent des conditions générales de vente de la plasturgie, telles qu'elles sont définies par la FEDERATION DE LA PLASTURGIE à laquelle KERPONT PLASTIQUE est affilié.

Toutes dispositions non expressément prévues dans ces présentes conditions relèvent des conditions générales de vente de la plasturgie.

GENERALITES

Toute commande nous parvenant ne devient effective qu'après accord de KERPONT PLASTIQUE sous la forme « d'Accusé Réception ». L'annulation d'un ordre n'est admise qu'après accord écrit de KERPONT PLASTIQUE, stipulant éventuellement, l'existence d'encours, de matières spécifiques ou de frais engagés pour lesquels il réclame le paiement à son client.

REMISE DE PRIX

Toutes nos offres s'entendent pour un poids de pièce déterminé et une gamme de fabrication et de manière générale, pour un cahier des charges et plans fournis avec l'appel d'offre.

Tout changement ultérieur dans les paramètres de la consultation entraînera automatiquement une nouvelle offre annulant et remplaçant la précédente.

Toutes nos offres sont valables, même non stipulé dans celles-ci pour une durée limitée à 60 jours. Au-delà, elles s'annulent automatiquement. Tous nos prix sont exprimés en Euros et hors TVA – Départ notre usine de LANESTER (56).

Nos délais ne sont qu'indicatifs et ne peuvent en aucun cas, engager notre responsabilité, tant sur nos offres que sur nos accusés de réception de commande.

CONCEPTION DES PIECES

KERPONT PLASTIQUE apporte son concours dans la conception des pièces chaque fois que cela lui est possible. La conception ayant pour résultat la définition complète d'un produit connu et maîtrisé par le client, ce dernier en assume en dernier ressort, la totale responsabilité par rapport au résultat industriel recherché.

ETUDES ET SAVOIR FAIRE

Sauf accord contractuel contraire, la vente des pièces n'entraîne pas le transfert à nos clients des droits de propriété de KERPONT PLASTIQUE sur ses études de fabrication, ses mises au point et ses développements d'améliorations techniques vis à vis des pièces fournies.

OUTILLAGES

Toute fabrication de moule et outillage lancée par KERPONT PLASTIQUE et pour le compte de nos clients ne peut se faire qu'après commande reçue accompagnée du plan validé et d'un acompte par chèque de 40 % du prix. Les moules et outillages ne deviennent la propriété de nos clients qu'après le paiement intégral du prix.

Tout outillage proposé et livré à KERPONT PLASTIQUE ne peut être accepté par lui, qu'après son accord et éventuellement une mise en conformité à la charge du client, qui peut être décidée par KERPONT PLASTIQUE même après le lancement de plusieurs séries.

Leur stockage et leur entretien courant sont à la charge de KERPONT PLASTIQUE et sont couverts par son assurance.

Toute restitution de moule et d'outillage ne peut être effective qu'après complet amortissement des frais d'étude et de mise au point engagés par KERPONT PLASTIQUE et après paiement effectif des encours de pièces commandées par nos clients.

Tout outillage est conservé en bon état de fonctionnement technique par KERPONT PLASTIQUE, les conséquences de son usure, réparation ou remplacement étant à la charge du client.

Tout moule et outillage non utilisés pendant 3 ANS et non réclamé par nos clients est retourné en port dû ou détruit dans le délai de 3 mois suivant une mise en demeure envoyée à nos clients et restée sans réponse.

LIVRAISONS

Toutes nos marchandises, même livrées en port payé ou Franco, voyagent aux risques et périls du destinataire qui s'oblige à en contrôler l'état et la quantité à réception et à faire les réserves nécessaires auprès du transporteur dans le délai de 48 heures.

Le cas de force majeure pouvant être invoqué par nos fournisseurs de matières premières, nous nous réservons, par voie de conséquence, la faculté d'invoquer le cas de force majeure vis à vis de nos clients. Dans ce cas, aucune responsabilité ou indemnité de retard, quelle qu'elle soit, ne pourra être réclamée à KERPONT PLASTIQUE.

Les délais de livraison sont annoncés sans engagement, mais seront respectés selon les possibilités de KERPONT PLASTIQUE. Un délai de livraison peut se prolonger sans accord préalable par suite de perturbations dans l'usine ou en cas de force majeure (grève, incendie, livraison tardive des matières premières, etc...). Tout enlèvement ou ordre d'expédition ne pourra être différé au-delà de 30 jours à compter de la date d'expédition initialement prévue et acceptée par KERPONT PLASTIQUE.

KERPONT PLASTIQUE se réserve le droit de suspendre les livraisons d'un client dans le cas où les conditions de paiement convenues n'auraient pas été respectées.

REVISION DE PRIX

Tous nos prix sont révisables tous les douze mois, sauf si la hausse des matières provoque une augmentation de nos prix supérieure à 3 %. Dans ce cas, nos clients sont informés par écrit, avec demande d'application dans les trente jours. Toute modification du cahier des charges de la pièce, demandée par nos clients et impliquant une variation du prix, entraîne une nouvelle tarification applicable dès les modifications engagées.

CONDITIONS DE PAIEMENT

Les paiements sont réputés effectués au siège social de KERPONT PLASTIQUE – Z.I. du Rohu– F56600 LANESTER.

Nos conditions de paiement pour livraison de pièces, s'entendent pour règlement net, sans escompte, à 30 jours date de facture.

Les moules et outillages sont payables comptant par chèque dont 40 % du prix avec la commande et le solde à l'acceptation des pièces types.

Toute somme devenue exigible porte, de plein droit et sans mise en demeure, intérêt au taux légal, majoré de 50 %, à compter de la date de facture, jusqu'à la date de paiement effectif. Les délais de règlement consentis ci-dessus ne tiennent que dans le cas d'une couverture financière accordée pour votre société par notre assurance crédit.

RESERVE DE PROPRIETE

Jusqu'à la date à laquelle KERPONT PLASTIQUE a reçu le paiement total des marchandises, ces marchandises resteront la propriété de KERPONT PLASTIQUE.

GARANTIE

KERPONT PLASTIQUE a l'obligation de fournir des pièces conformes aux plans et prescriptions du cahier des charges contractuel. Nos clients sont tenus de dénoncer par écrit, toute non-conformité apparente dans les 10 jours qui suivent la réception. Ce délai sera porté à 30 jours pour les autres non-conformités. Au-delà, aucune réclamation n'est recevable par KERPONT PLASTIQUE.

JURIDICTION

Les contrats sont régis par la législation française.

Au cas où les parties ne parviendraient pas à régler à l'amiable leur différend, le Tribunal du siège de KERPONT PLASTIQUE sera le seul compétent.